



# Fédération Nationale des Anciens d'outre-mer et Anciens Combattants des Troupes de marine

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 25 DÉCEMBRE 1929  
Affiliée à la Fédération Maginot Groupement N°200

N° 54-2018

Rueil - Malmaison, le 27 juin 2018

## Procès-verbal de l'assemblée générale de la Fédération tenue à Etretat le 1<sup>er</sup> juin 2018

### A. Ouverture de la séance

#### Accueil

À 14h00, le général Bonnet, président, souhaite la bienvenue aux présidents, délégués et autres participants qui ont fait le déplacement à Etretat pour participer au congrès et assister à l'assemblée générale de la Fédération. Il salue en particulier la présence des anciens présidents, membres d'honneur, les généraux Lang, Collignon et Le Port, ainsi que celle du colonel Ronde.

#### Hommage aux disparus

Le général Bonnet rappelle que plus d'une centaine de camarades marsouins et bigors ont disparu depuis la dernière assemblée générale.

La liste nominative de ceux dont la Fédération a eu connaissance de la disparition figure en annexe 1.

En mémoire de tous les disparus, l'assemblée observe une minute de silence.

#### Quorum

80 amicales et associations sont affiliées à la Fédération.

62 sont à jour de leurs cotisations 2017.

Elles représentent 5797 voix possibles.

L'Assemblée Générale doit rassembler au minimum 1826 voix et 20 amicales.

Avec 2 membres d'honneur + 14 présidents + 24 délégués représentant leur président, présents et 26 pouvoirs, les deux conditions de validité sont largement satisfaites.

Le quorum est donc atteint et l'assemblée peut se tenir et valablement délibérer.

Le président déclare ouverte la 86<sup>e</sup> assemblée générale de la FNAOM – ACTDM.

**Intervention (vidéo) du général Delbos**, commandant l'EMSOME et Père de l'Arme.

**Intervention du colonel Devouge**, colonel adjoint de l'EMSOME, qui complète et précise certains des points abordés par le Père de l'Arme, notamment à propos du musée des TDM

## **B. Rapport moral et d'activité**

Le général Bonnet procède à la lecture de son rapport moral et d'activité pour l'année écoulée (annexe 2).

L'assemblée approuve à l'unanimité le rapport moral et d'activité du président.

## **C. Rapport financier**

Le Lt-colonel Hocquet procède à la lecture du rapport financier (annexe 3) et présente le bilan et le compte d'exploitation de l'exercice 2017 ainsi que le compte de solidarité (appendices 3a1, a2 et a3).

M. Marcel Dartinet, vérificateur aux comptes, fait lecture de son rapport (annexe 4).

Le président propose de donner quitus de leur gestion aux gestionnaires de la Fédération. L'assemblée, à l'unanimité, approuve le bilan 2017.

Le Lt-colonel Hocquet présente le budget prévisionnel 2018 (appendices 4a2 et a3) qui est approuvé à l'unanimité.

## **D. Carte du Marsouin Bigor**

Le secrétaire général présente en détail (annexe 5) :

- L'évolution du nombre d'adhésions sur l'année 2017 et les premiers mois de l'année 2018.
- La répartition des adhésions entre "colo" – "non colo" – "en activité" – "anciens", à fin avril 2018 (routage de l'AOB 423).
- La ventilation des recettes de la carte du Marsouin Bigor, sur l'année 2017.

## **E. Vie de la Fédération**

### **Chancellerie – Décorations officielles – Mérite colonial**

Le major Loison fait un exposé détaillé (Annexe 6) sur :

- Attribution du Mérite colonial,
- Présentation de la nouvelle médaille d'honneur de la FNAOM,
- Circuit des dossiers de demande de décorations (LH – MM – ONM),
- Informations sur les autres circuits d'attribution : ONAC, CAPM, SNEMM, etc...

Le projet de médaille d'honneur de la fédération ayant été présenté dans la matinée dans le cadre des tables rondes, l'assemblée décide de donner suite à ce projet et d'opter pour la médaille or, avec dénomination "Médaille d'honneur des anciens de l'outre-mer".

### **Vie des amicales : radiation - affiliation**

Radiation d'amicales et d'associations dissoutes :

- Amicale du 3<sup>e</sup> RAC – 3<sup>e</sup> RAMa de Vernon
- Association nationale des anciens parachutistes du Grand 2

L'assemblée prend acte de la demande d'affiliation de l'Association des sous-officiers interarmées retraités de Pondichery (A.S.O.I.R de Pondichery).

Radiations et affiliation sont adoptées à l'unanimité.

## Site Internet de la Fédération

Le lieutenant-colonel Hocquet commente les informations statistiques :

- la fréquentation mensuelle du site,
- Les principales rubriques
- la consultation des documents de mémoire,
- les vidéos disponibles via le site, sur Dailymotion et Youtube,
- les applications interactives :
  - o catalogue de la boutique tradition,
  - o règlement des achats à la boutique,
  - o timbres postaux personnalisés TDM,
  - o changement d'adresse,
  - o dons pour l'extension – modernisation du musée des Troupes de marine de Fréjus,
  - o adhésion et renouvellement d'adhésion à la carte "Marsouin – Bigor".

## F. Renouvellement des membres du conseil fédéral

### Désignation des scrutateurs pour le dépouillement des votes

Président : Frédéric Totet

Secrétariat : Madame Marie-Claire Loisel

### Candidats à l'admission et au renouvellement :

Renouvellement :	Adjudant-chef Armand Colonel Artur Adjudant-chef Daumas Chef de bataillon Hénaff Adjudant Roussel
Nouveaux membres :	Général Graff Général Roisin Sergent-chef Cespedes Morgan

### Réélus ou élus :

- |                         |           |
|-------------------------|-----------|
| ▪ adc Armand :          | 4405 voix |
| ▪ col Artur :           | 4405 voix |
| ▪ adc Daumas :          | 4405 voix |
| ▪ cba Hénaff :          | 4405 voix |
| ▪ adj Roussel :         | 4405 voix |
| ▪ gal Graff:            | 4405 voix |
| ▪ gal Roisin :          | 4359 voix |
| ▪ sch Cespedes Morgan : | 3520 voix |

Le président remercie M. Frédéric Totet et félicite les membres élus ou réélus.

Le conseil fédéral 2018 – 2019 figure en annexe 8.

**L'assemblée générale statutaire est close à 16h30.**

## Séance de clôture

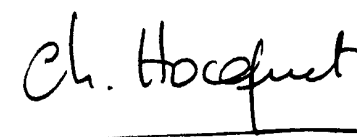
Le général Bonnet accueille Madame le maire d'Etretat et Madame la directrice de l'ONAC. Après une rapide présentation de la fédération et de son assemblée générale, il cède la parole à ces deux autorités qui prononcent, chacune, une allocution.

Le général Le Port procède à la remise du Mérite colonial à l'échelon exceptionnel à Madame Eveline Delenne et au cba René Guiol de l'amicale du Gard.

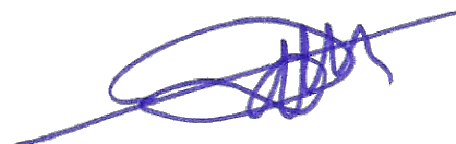
Le général Bonnet procède à la remise du Mérite colonial à Madame Baillard et à Monsieur André Denicourt, membres et, pour le second, porte-drapeau de l'amicale "La Vassoigne".

La séance se termine par l'Hymne des Troupes de marine, chanté par l'ensemble des participants.

Le Lt-Col (h) Christian Hocquet  
Secrétaire général



Le GCA (2S) Philippe Bonnet  
Président



## Annexe 1

Liste des disparus depuis le précédent congrès  
(dans l'ordre de décès)

Le colonel	Jean	RIVES-NIESSEL
Le sergent-chef	Jean-Yves	PODEUR
Le caporal-chef	Thomas	ROYER
L'adjudant-chef	Serge	COIANIZ
L'adjudant-chef	Michel	LASNIER
L'adjudant-chef	Henri	KOSTECKI
Le lieutenant-colonel	Georges	GRATIER DE SAINT LOUIS
L'adjudant-chef	André	LAVARELO
Le chef de bataillon	Max	DESCOUBES
L'adjudant	Joël	PIGNE
Le caporal-chef	Yves	BOURDET
Le lieutenant-colonel	Maurice	MARCHETTI
Le marsouin	Eugène	SPY
Le lieutenant-colonel	Henri	CHEMIN
Le colonel	Guy	MERLE
Le capitaine	Tristan	GLOCK
Le général de brigade	François	BIGAND
Le commandant	Stanislas	JAWOROWSKI
Le marsouin	Lucien	MEULLE
Le caporal-chef	Alain	LUDEL
Le caporal-chef	Guy	COLLARD
Le marsouin	Robert	GREAULT
Le caporal-chef	Gaëtan	ROTOLO
Le chef de bataillon	Claude	COSSERON
Le chef de bataillon	Marcel	LABAT
L'adjudant-chef	Michel	DUPONT
Le marsouin	Bernard	VICTOR
L'adjudant	Philippe	SPAHET
Le colonel	Pierre	GUYADER
Le colonel	François	JOURDAN
Le chef de bataillon	Jean	BOUTIGNY
Le colonel	Hubert	de LOISY
Le lieutenant-colonel	Charles	DAVANNE
Le chef de bataillon	Bernard	DEBUIRE
L'adjudant-chef	Cyr	VALLET
Le médecin général	Michel	DUPIOT
L'adjudant-chef	Thierry	QUIEVREMONT
L'adjudant-chef	Emmanuel	RANDRIANARISOA
Le major	Raymond	PRIVAT
Le lieutenant-colonel	Jean-Paul	BACHELOT
Le chef de bataillon	Roger	SEGUIER
Le caporal-chef	André	MEUNIER
Le général de brigade	Pierre	DELEUME
Le maréchal des logis	Robert	LEYNAUD
L'adjudant-chef	Ginès	LORENTE
Le sous-lieutenant	André	GOLFIER
L'adjudant-chef	Christian	VINCENTI
L'adjudant-chef	Jacky	CUELLO
Le marsouin	Yvan	MEUNIER
Le major	Germain	SEUREAU
Le capitaine	Christophe	DURAND

Le caporal-chef	Emmanuel	NAUD
L'adjudant-chef	Louis	ROUZO
Le chef de bataillon	Gérard	MISSY
Le colonel	Maurice	COURTOIS
Le chef de bataillon	Gildas	LEBEURIER
Le colonel	Gérard	SANZ
Le lieutenant-colonel	Roger	LEDUCQ
L'adjudant-chef	Joël	DARENES
Le marsouin-parachutiste	François	BONARDO
Le caporal-chef	Raymond	SAINT-JUST
L'adjudant	Christian	PAYEN
Le colonel	Jean-Michel	DOUCET
Le caporal-chef	Pierre	RIVETTE
Le colonel	Daniel	LEPLATOIS
Le major	Patrick	THOMAS
L'adjudant	Régis	LEFEVRE
Le caporal-chef	Claude	COQUEL
Le général d'armée	Gilbert	FORRAY
Le capitaine	François	MARTRES
Le colonel	Pierre	BOVY
L'adjudant-chef	Pierre	FAGUE
Le capitaine	Pierre	SALLES
Le major	François	DERBAY
Le colonel	Jean-François	ROUE
Le général de brigade	Jean	SAUZEAU
Le capitaine	Pascal	BACHE
Le lieutenant-colonel	Marcel	VAILLOT
Le lieutenant-colonel	Jacques	MIDAGUE
Marsouin de 1 <sup>ère</sup> classe	Michel	MALLARME
Marsouin	René	LEBAS
Le major	Roland	LACAZE
L'adjudant-chef	Patrick	BESSONNET
Le caporal-chef	Olivier	PHALIP
Le caporal-chef	Jean	VICENTE
Marsouin	René	GUYOT

## RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES 2017 - 2018

Chers amis, nous voici rassemblés pour la 87<sup>ème</sup> édition de notre réunion annuelle et pour cette partie centrale que constitue l'assemblée générale. J'ai le plaisir et l'honneur de la présider pour la première fois, avec les vice-présidents récemment arrivés comme moi à la tête de la FNAOM et nous espérons être dignes de votre confiance.

Le choix de la ville d'Etretat résonne tout spécialement à nos cœurs de marsouins et bigors puisque cette cité fut la terre d'élection du natif de Rivière-Salée en Martinique que fut l'illustre commandant de la « division bleue ».

A cet égard, je voudrais à nouveau remercier l'association des amis du général de Vassoigne, et son président André Baillart, qui se sont beaucoup dépensés pour l'organisation de ce congrès et pour la chaleur de leur accueil. Au-delà d'eux, je voudrais également remercier mes camarades vice-président et les trois membres de notre bureau fédéral.

En votre nom à tous, je leur adresse l'expression de notre gratitude.

Entrons maintenant dans le vif du sujet. Un sujet un peu particulier puisque cette année a été marquée par une succession, fin janvier, à la tête de la fédération et du comité national des traditions.

\*

### 1. Contexte général

Il est, je crois, d'usage que ce rapport débute par la situation des Troupes de marine dans leur environnement. Je n'aurais pas l'outrecuidance de m'exprimer sur ce sujet alors que nous venons d'entendre, à ce propos, le général Philippe Delbos, père de l'arme, et son adjoint le colonel Renaud Devouge.

Néanmoins, plus globalement, nous pouvons retenir de cette année qu'elle fut très dense pour la Défense, bien sûr en raison des engagements de nos forces sur de nombreux théâtres d'opérations, singulièrement ceux du Moyen-Orient, où l'Etat islamique a été militairement défait, et de bande sahélo-saharienne. A cet égard, nous pouvons justement saluer l'action de nos marsouins et bigors engagés dans des conditions difficiles dans l'opération « Chammal », en particulier à ceux des groupements tactiques artillerie.

Cette année a également été marquée par une alternance majeure à la tête de l'Etat.

Nous avons tous déploré, pour ne pas dire davantage, la crise de confiance entre le nouveau chef des armées et son chef d'état-major qui a abouti à la démission de ce dernier, fait unique depuis de nombreuses années. Certaines amicales ont clairement exprimé leur désapprobation à propos de la façon dont le général de Villiers a été considéré. La fédération, quant à elle, a exprimé sa gratitude au CEMA mais n'a pas jugé nécessaire d'afficher un jugement officiel sur cette démission.

Enfin, cette année a été également importante pour la défense avec la préparation puis le vote, le 27 mars dernier, de la loi de programmation militaire 2019 - 2022. Une loi qui, si elle est respectée, permettra à nos armées de connaître, enfin, les modernisations d'équipements et les améliorations capacitaires demandées sans succès depuis de nombreuses années.

La fédération n'a bien sûr pas pris part à l'élaboration de cette loi, mais elle a été consultée, avec onze autres associations patriotiques, sur un volet social concernant les anciens combattants, intégré pour la première fois dans un texte de cette nature.

## **2. Nouvelle direction**

A la suite du général Le Port et du colonel Ronde, dont je tiens à saluer devant vous tous l'action de grande qualité qu'ils ont menée durant de nombreuses années à la tête de la FNAOM et du CNT, une nouvelle équipe de direction est à l'ouvrage depuis fin janvier dernier.

Compte tenu des ennuis de santé qu'il a connus il y a un an, vous le savez, le général Le Port avait décidé de quitter sa double présidence. Dans un premier temps, il s'est efforcé de recruter de nouveaux administrateurs, dont trois des actuels vice-présidents et président. Ensuite, s'est engagée une réflexion sur la structure de direction des deux associations (FNAOM et CNT) qui a été adoptée lors d'un conseil d'administration commun à ces deux structures à la mi-décembre.

Vous le savez pour l'avoir lu dans « l'ancre d'or – Bazeilles », le président est désormais épaulé par quatre vice-présidents fonctionnels respectivement chargés du soutien de nos musées (Philippe Roisin), de la mémoire et des manifestations (Nicolas Graff), de la solidarité et des relations avec les amicales (Roger Daumas), enfin de la communication (votre serviteur, pour le moment).

Cette structure, que les statuts autorisaient, démultiplie et facilite l'action du président. L'expérience de ces quatre derniers mois permet de le confirmer, mais il nous reste à trouver un volontaire pour la fonction de vice-président chargé de la communication, d'autant que le général Le Port a aimablement accepté de s'occuper des publications. Nous ne pouvons cependant pas abuser trop longtemps de sa bonne volonté car il a amplement mérité de prendre sa deuxième retraite, si je puis m'exprimer ainsi.

Cette nouvelle équipe s'appuie sur le bureau qui, lui, n'a pas changé : Christian Hocquet en qualité de secrétaire général, Christian Briand comme trésorier et responsable de la boutique, enfin Marie-Claire Loisel dans sa fonction de secrétaire de direction.

Ce nouveau management a permis de pérenniser l'existence de la fédération et du comité national des traditions des TDM et il poursuit l'action de ses prédécesseurs en améliorant le traitement des sujets autant que possible.

A ce propos, dans un esprit de continuité, cette équipe a fait siennes les orientations que le général Le Port vous avait proposées en juin dernier. Je vous en rappelle les grandes lignes :

- le développement du partenariat active / anciens, principalement entre les régiments et leurs amicales, en essayant pour les amicales territoriales de solliciter une relation avec une formation TDM de proximité ;
- la satisfaction des droits à reconnaissance des anciens méritants par leur nomination ou leur promotion dans les ordres nationaux, par l'attribution du mérite colonial et d'une seconde décoration associative ;
- la satisfaction ou l'amélioration des droits à réparation des blessés ;



- l'accroissement du nombre d'adhésions aux amicales et à la carte du marsouin-bigor ;
- la recherche et l'aide des anciens marsouins et bigors en situation de grande nécessité ou de détresse ;
- la participation active au contenu de notre revue « l'ancre d'or – Bazeilles » ;
- enfin, ce qui va de soi mais méritait d'être rappelé, la participation active aux cérémonies de l'arme et de mémoire, à Fréjus, à Bazeilles, dans les associations et au sein des régiments.

La suite de mon propos reprend, peu ou prou, ces différents points.

### **3. Sujets majeurs**

Deux grandes questions ont mobilisé et continueront à mobiliser principalement notre énergie : l'accroissement du nombre des adhérents à la carte du marsouin-bigor et l'appui à la modernisation des lieux de mémoire que sont le musée de Fréjus et la maison des dernières cartouches.

#### **31. Carte du marsouin-bigor.**

Même si le nombre de nos adhérents s'est quelque peu accru, c'est essentiellement le fait d'inscriptions au sein des unités d'active. Par contre, on note une "désinscription" importante lors du passage de nos camarades à la vie civile. A cela s'ajoute le fait que trop peu de membres de nos amicales détiennent la carte du marsouin-bigor alors qu'ils conservent un puissant attachement à leur ancienne carrière et aux TDM. C'est au point que certains présidents ne détiennent pas eux-mêmes cette carte !

Le problème est important car les ressources de la FNAOM conditionnent sa capacité à bien remplir ses missions. Et vous savez bien que les cotisations des amicales sont d'un niveau totalement insuffisant compte tenu des effectifs qu'elles déclarent qui s'ajoutent aux retards et absences de paiements de certaines d'entre elles.

Un groupe de travail mixte FNAOM-EMSOME étudie les évolutions à apporter à la carte du marsouin-bigor depuis deux mois et va fournir, courant juin, des pistes d'amélioration. Il s'agira notamment de diversifier la gamme des possibilités d'adhérer sans mettre à mal le niveau des ressources que cette carte nous apporte actuellement. Il est encore trop tôt pour vous faire part des premières conclusions car elles méritent encore d'être évaluées finement. Cela étant, il est évident que, dans un monde un peu idéal, tout membre d'une association d'anciens d'outre-mer et des TDM, doit détenir cette carte dont les buts sont clairs et peuvent convenir à tout amicaliste : la solidarité et l'entraide, le rayonnement de la famille coloniale (L'Ancre d'Or, L'Almanach du Marsouin, le site internet) et l'entretien de la mémoire des TDM (musées).

L'année 2018 - 2019 doit être celle de l'inscription massive des anciens à cette carte qui a nettement fait la preuve de sa pertinence depuis sa création, il y a 13 ans. Cette démarche conditionne très clairement la poursuite des actions de la fédération et la considération dont les anciens doivent jouir au sein de la famille coloniale. Plus globalement, c'est le nombre des adhérents à nos amicales qui doit progresser.

Nous en avons parlé ce matin, ce sont les rôles et les actions des amicales qui doivent donner envie à nos plus jeunes camarades. Ce sont aussi les responsabilités que les amicales peuvent leur permettre de prendre, ne serait-ce que pour les pérenniser. Ce

n'est pas chose simple, nous le savons tous, mais certaines amicales ont trouvé quelques bonnes voies qui méritent d'être empruntées par d'autres.

### **32. Modernisation de nos lieux de mémoire.**

Il s'agit tout d'abord de la rénovation et de l'extension du musée des TDM de Fréjus. Ce double sujet, vieux de plus de dix ans, a connu des hauts et des bas. Ces deux dernières années, grâce à l'impulsion du président de l'amicale des amis du musée des TDM (AAMTDM) et de la direction de la FNAOM, le projet a été remis en selle. En août 2017 notamment, une troisième visite conjointe des généraux Le Port et Lang au Secrétaire général de l'administration a permis de convaincre ce dernier de se saisir véritablement de cette question, parallèlement à une action engagée par le père de l'arme en direction de l'EMAT.

Quelques mois plus tard, le ministère de la Défense s'est alors officiellement engagé à financer une partie du programme.

Cela a véritablement entraîné sa relance sous l'autorité du général commandant l'EMSOME qui vient de définir, avec la FNAOM et l'AAMTDM, le management de cette importante affaire qui associe fonds publics et privés.

Dans cette affaire, le rôle des anciens est capital car il consiste à réunir 80% des fonds nécessaires au financement de l'action (3,5 à 4 millions d'Euros).

Une partie de ceux de la carte du marsouin contribue déjà et continuera à contribuer. Mais nous devons, à la fois solliciter la famille coloniale (active et anciens) afin qu'elle réalise un geste supplémentaire, et développer une démarche de mécénat. Le général Roisin vous en a déjà bien parlé ce matin. Ceci viendra en complément des efforts de l'AAMTDM qui sollicite des dons des collectivités territoriales du Sud-Est de la France (région, département du Var, ville de Fréjus, etc...).

Maintenant que ce beau projet est enfin sur de bons rails, nous sommes condamnés, si j'ose dire, à remporter la bataille de son financement.

Second sujet mémoire, nettement moins important financièrement mais hautement symbolique : la "maison de la dernière cartouche" à Bazeilles. Ce haut lieu, où bat véritablement le cœur des TDM depuis les combats de 1870, doit être sérieusement remis en état et accroître nettement sa fréquentation. Nous ne pouvons pas laisser dépérir cette maison sans renier notre histoire et nos grands anciens.

Le projet du maire de Bazeilles, qui consiste à créer un historial dédié à la guerre de 1870, permet de satisfaire à ces deux impératifs.

La fédération et le CNT soutiennent donc totalement cette démarche et apporteront leur appui dans la recherche de financements, dans le même esprit que pour le musée de Fréjus. Elles agissent par ailleurs en étroite relation avec le Souvenir Français qui est un acteur majeur pour la préservation des sanctuaires et des lieux de mémoire. Il faut cependant faire admettre à ce dernier le bon droit d'associations comme la FNAOM et le CNT d'être directement intéressées à la « maison Bourgerie » et d'en assurer la pleine gestion.

La tâche n'est pas simple mais, là encore, la famille coloniale doit manifester sa détermination. Il faut donc qu'elle apparaisse forte pour conserver toute sa capacité d'influence auprès de la haute administration du ministère de la défense, la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives en particulier. Philippe Roisin consacre une bonne partie de son temps et de son énergie à ces deux sujets délicats.

### **4. Autres actions d'importance**

## **41. Solidarité et entraide**

La fédération a poursuivi ses activités en appui des amicales pour des cas qui dépassent leurs capacités et ressources propres. Le vice-président "solidarité", Roger Daumas, s'y emploie. Toutes les demandes sont sérieusement étudiées à son niveau et ont été satisfaites directement ou, via la fédération, par une autre association (fédération nationale Maginot, par exemple).

Le fonds d'entraide de la fédération est alimenté, pour l'essentiel, par la carte du marsouin-bigor (près de 10 000 € en 2017), mais aussi par des dons provenant des amicales (près de 1000 €) et par d'autres sources extérieures. Grâce à ces rentrées, les actions de solidarité ont pu s'exercer dans plusieurs directions :

- au profit des anciens dans la difficulté pour un montant de 10 700 € (aides financières directes, aides juridictionnelles ou prêts sans intérêt) ;
- au profit de l'entraide colo pour un grand blessé de l'arme, par le canal CABAT/Terre Fraternité, pour un montant de 1500 € ;
- au profit de veuves de marsouins et bigors morts au combat, mais également de leurs enfants scolarisés, par le canal de l'Association pour le Développement des Œuvres d'entraide dans l'armée (ADO), pour un montant de 6000 €.

L'entraide demeure une action de première importance, mais elle mérite de voir améliorer le processus d'étude des cas.

## **42. Relations avec les amicales**

La fédération entretient de bonnes relations avec les amicales, de notre point de vue en tous cas. Cela étant, une bonne quinzaine d'entre elles n'honore pas ses cotisations ce qui permet de s'interroger sur leur intérêt pour les actions que mène la fédération, voire même sur leurs activités et leur fonctionnement interne. Manifestement, certaines n'ont plus la taille ni le management suffisants pour continuer à exister valablement. Ainsi, des regroupements paraissent-ils s'imposer. Que penser de l'existence de trois associations dans un même département ?

A défaut de regroupements, du moins faut-il mettre en place des rapprochements qui permettent de créer des synergies, notamment dans le domaine des activités. Quatre amicales du Val de Loire l'ont fait et semblent très bien s'en porter.

Quoi qu'il en soit, la fédération est là pour aider les amicales à résoudre leurs difficultés structurelles comme pour réduire des dissensions internes nées de mauvaises pratiques ou de la mauvaise connaissance des règles. Cela concerne, par exemple, le port de l'uniforme et des décorations ou encore les grades de la réserve citoyenne. Elle est aussi là pour aider à décliner localement le partenariat qui a été noué entre l'EMSOME et la fédération. Ce partenariat n'est pas partout entré dans les faits.

Même si elle est plutôt bonne, cette relation avec les amicales doit sans doute être revivifiée. La re-création d'une « news letter », traitant de sujets concrets qui ne trouvent pas leur place dans l'Ancre d'Or et fournissant des informations à caractère administratif, pourrait être une bonne chose. Elle pourrait utilement compléter les « flashes infos » ; nous allons y réfléchir.

## **43. Devoir de mémoire**

Ce registre s'impose à nous de lui-même car il s'agit d'honorer le sacrifice de nos aînés, de cultiver nos valeurs et de les pérenniser en les transmettant aux plus jeunes générations. Mais, ce n'est bien sûr pas l'apanage des seuls anciens et l'ensemble de la famille coloniale peut se retrouver dans cette action.

Vous connaissez nos principales manifestations que sont le rassemblement de Fréjus, le pèlerinage à Bazeilles et en Belgique et la journée du soldat d'outre-mer. Toutes ces manifestations nationales ont leur importance, comme nombre d'autres plus locales mais à haute valeur symbolique comme celles du tata de Chasselay, du bois d'Airaines et à l'automne l'inauguration, à Reims, du monument à la force noire. Mais, ces manifestations souffrent d'une désaffection croissante. C'est le cas de la JSOM au bois de Vincennes.

Nous devons, à l'évidence, remobiliser nos « troupes » en faisant évoluer les formules, en les revivifiant. La réflexion de ce matin, d'autant plus importante que nous allons sortir du cycle mémoriel de la grande guerre, nous a apporté quelques bonnes pistes.

#### **44. Chancellerie**

Les efforts pour que soient justement reconnus les mérites et la qualité des services des meilleurs d'entre nous, se poursuivent : plus de soixante mémoires de proposition ont été rédigés et présentés pour les trois grands ordres nationaux (LH, MM, ONM). Cette action minutieuse, réalisée par deux hommes de grand dévouement, Jacky Loison et Yves Armand, a été dernièrement marquée par de beaux succès avec les promotions de fin avril.

A cela s'ajoute la création de notre nouvelle décoration associative, décidée lors de la dernière assemblée générale de la FNAOM. Le projet a reçu sa touche finale lors du conseil fédéral de mars dernier, après de sérieux débats ; il n'était pas aussi simple qu'il y paraissait à première vue et vous sera présenté par notre chancelier.

Le texte d'accompagnement a été soigneusement rédigé afin que les présidents d'amicales qui, par délégation du président, décident à leur niveau des personnes à honorer et remettent cette décoration, connaissent bien les règles. Vous serez sollicités pour officialiser cette affaire.

#### **45. Communication**

Sur ce registre, nous sommes pleinement dans la continuité de l'action, s'agissant des publications bien connues, et appréciées, que sont l'Ancre d'Or Bazeilles (AOB) et l'Almanach du Marsouin. Elles sont bien représentatives de la famille coloniale et doivent conserver leur niveau de qualité. Cette responsabilité est confiée au général Le Port qui a aimablement accepté de conserver une activité au profit de la fédération. Je l'en remercie à nouveau tout en recherchant une bonne volonté qui pourrait le libérer de cette charge. Il est efficacement accompagné par Alain Hénaff.

L'Ancre d'Or présente un bon équilibre entre les registres de l'active et des anciens. Mais, nous avons besoin d'articles, pas nécessairement longs, de la part des amicales. C'est une requête que vous connaissez bien, mais il est important que cet équilibre ne bascule pas à la défaveur des anciens.

Chers amicalistes, mobilisez vos énergies. Il y a sûrement, au sein de vos amicales, des expériences ou des vécus opérationnels qui méritent d'être connus et d'être retranscrits sous forme d'un article ou d'une interview, pas nécessairement long d'ailleurs !

Cela étant, comme nous l'avons dit ce matin, notre communication doit entrer davantage dans l'ère du numérique. Le sujet a été bien débattu ce matin et une expertise, déjà sollicitée, devrait compléter ou confirmer les conclusions auxquelles nous sommes

parvenus. L'essentiel est de bâtir une politique de communication cohérente avec celle du père de l'arme, d'améliorer nos vecteurs actuels et de créer de nouveaux outils numériques. C'est capital pour notre notoriété, surtout en ces temps où nous ambitionnons de mobiliser un important mécénat et de généreux donateurs.

#### **46. Relations extérieures : associations patriotiques et services ministériels**

La FNAOM entretient des relations de bonne qualité avec le monde des anciens combattants et autres associations de défense de l'armée française. Tout le mérite en revient à nos prédécesseurs qui avaient bien compris que la fédération a besoin de l'appui de certaines d'entre elles, pour accroître ses ressources financières et pour bénéficier de leur appui technique. A l'évidence, nous ne pouvons prétendre détenir des expertises juridiques et administratives poussées.

Nous constituons ainsi un groupement de la fédération Maginot et, à ce titre, je me rendrai courant juin à son congrès, mais nous sommes directement en relations avec une bonne quinzaine d'autres.

Pour autant, la FNAOM est reconnue comme une association qui compte par les services de la secrétaire d'Etat auprès de la ministre des armées. Nous sommes ainsi membres du « G12 », un groupe rassemblant les douze plus importantes associations. Ce groupe vient de travailler sur une vingtaine de mesures intéressant le monde des anciens combattants. C'est lui qui, entre autres, a pu faire aboutir, la semaine dernière, l'extension du bénéfice de la carte du combattant aux anciens ayant servi en AFN entre 1962 et 1964.

\*

En conclusion, cet exercice de compte rendu et d'évaluation a tenté de faire un point de notre fédération. Il est nécessairement imparfait, mais je crois que l'essentiel de nos problèmes et enjeux a été passé en revue. C'est à vous de le dire maintenant.

Une fédération comme la nôtre, naturellement ouverte au monde et irriguée par l'esprit des troupes de marine qui nous a portés pour la plupart d'entre nous, a un bel avenir devant elle. Nos prédécesseurs nous ont légué un bel outil qu'il faut néanmoins faire progresser en remobilisant les énergies pour affronter l'avenir avec lucidité, au sein des amicales comme au niveau central. Nous avons un double impératif majeur : étoffer nos rangs et nos ressources financières afin que les anciens conservent leur juste place au sein de la grande famille coloniale et que leur utilité soit reconnue au plus haut niveau.

Je vous remercie de votre attention.

## Annexe 3

### Rapport financier 2017.

Le présent rapport a pour objet de présenter les comptes de la Fédération Nationale des Anciens d'Outre-mer et Anciens Combattants des Troupes de marine pour l'exercice 2017.

Il propose successivement :

- le bilan au 31 décembre 2017, donnant la répartition de l'actif et du passif (annexe 3 - a1),
- le compte d'exploitation qui détaille les recettes et les dépenses de l'année 2017 (annexe 3 – a2),
- le compte solidarité 2017 (annexe 3 – a3)
- le budget prévisionnel pour l'année 2018 (annexe 3 – a4).

#### 1 - Comptes 2017

##### 11- Le bilan 2017

Le bilan 2017 présente un solde négatif de 22 729,37 €.

Il appelle les remarques suivantes. Le montant de la créance sur le CNT a été ramené à 15 295,50 € en prélevant sur le stock et au prix de vente, les cadeaux dont la Fédération a besoin.

La réserve solidarité est de 10 225,34 €.

##### 12 - Le compte d'exploitation

Le compte d'exploitation au 31 décembre 2017 présente un solde négatif de 22 729,37 €.

A noter, en recettes, un solde de 85 339 € par rapport à un prévisionnel de 93 200 €. Cet écart négatif est dû à un montant des subventions inférieur aux prévisions, et un montant d'autres recettes (quote-part de la carte du marsouin - bigor et cotisations des amicales) largement inférieurs aux prévisions.

Au niveau des dépenses, le dépassement est de l'ordre 11 400 €

Cette dérive est à imputer aux postes :

Autres services extérieurs concernant les frais de déplacement et frais liés aux conseils fédéraux.

Cœur de métier avec une sollicitation importante des aides à la solidarité de la famille coloniale et aux amicales.

Le compte solidarité présentait une réserve de 23 181,34 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les recettes solidarité de l'exercice sont de 150676,00 €.

18 200,00 € ont été consacrés aux actions de solidarité.

La réserve solidarité, au 31 décembre 2017 s'élevait à 20 657,34 €

Concernant l'aide aux amicales, 8 287,00 € y ont été consacrés.

#### 2 - Budget 2018

Le budget prévisionnel 2018 a été bâti dans la même optique que ceux des trois années précédentes.

Le montant de 103 520,00 euros se décompose :

- Pour les recettes :

Subventions ministérielles et autres : 17 500 euros,

Solidarité de la famille TDM : 16 050 € (quote-part de la carte "Marsouin – Bigor" et dons.

Les autres recettes, pour 60 300 €, concernent les dons divers, la quote-part de la carte "Marsouin – Bigor), la vente de médailles du Mérite colonial, les cotisations des amicales

Compte tenu d'une prévision de dépense supérieures aux recettes il est prévu de faire appel aux réserves pour un montant de 9 520 €

- Pour les dépenses :

Achat de fournitures pour 1 710 €, Services extérieurs 3 340 €,

Autres services extérieurs (frais liés aux conseils fédéraux en particulier et commission du mérite colonial, frais de déplacement, affranchissement, France télécom,...pour 26 460 €.

Salaire en charges pour 34 470 €

Le cœur de métier :

Solidarité de la famille TDM, aide aux amicales, différentes cérémonies (JSOM, Fréjus, Bazeilles, congrès),

cotisations diverses (Maginot, La Flamme, etc.) Pour 36 800 €

Le compte Réserve solidarité présente un solde créditeur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de 20 657,34 €

Ce budget devrait pouvoir être soutenu, en maintenant l'effort de la maîtrise de certaines dépenses " Mission majeure" de la Fédération.

Lt-colonel (h) Christian Hocquet  
Trésorier général

## 3.1

<b>Bilan</b>			
<b>Actif</b>		<b>Passif</b>	
<b>Libellés</b>		<b>Libellés</b>	
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>449 375,67 €</b>	<b>Capitaux propres</b>	<b>261 119,83 €</b>
Placements BNP	100 417,60 €	Réserves	250 894,49 €
Placements Poste	88 958,07 €	Réserves Solidarité	10 225,34 €
Parts sociales - extension musée	260 000,00 €		
<b>Actifs circulants</b>	<b>417 352,26 €</b>	<b>Provisions</b>	
Stock Mérite colo.	9 532,52 €		
Créance CNT	15 295,50 €	<b>Dettes</b>	<b>628 337,47 €</b>
Disponibilités	380 173,68 €	Partie à reverser	9 000,00 €
Amort. du matériel	166,00 €	Prod. Const. d'avance	2 896,92 €
Charges constatées d'avance	654,49 €	Dons extension musée	610 768,38 €
Produits à recevoir	11 530,07 €	Charges à payer	5 672,17 €
<b>Total Actif</b>	<b>866 727,93 €</b>	<b>Total Passif</b>	<b>889 457,30 €</b>
<b>Balance au 31 décembre 2017</b>			<b>-22 729,37 €</b>



FNAOM - ACTDM Compte d'exploitation 2017		
Comptes	31-déc.-17	Prévisionnel 2017
<b>Recettes</b>		
<b>Subventions</b>	<b>13 116,00 €</b>	<b>18 500,00 €</b>
Ministérielles	8 500,00 €	
Non-ministérielles	4 616,00 €	
<b>Solidarité famille TDM</b>	<b>15 676,00 €</b>	<b>13 800,00 €</b>
Recettes Carte Marsouin-Bigor	9 911,00 €	11 000,00 €
Dons pour la solidarité	5 732,00 €	2 500,00 €
Divers	33,00 €	300,00 €
<b>Solidarité aide immédiate</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Autres recettes</b>	<b>55 258,00 €</b>	<b>60 300,00 €</b>
Dons divers, vente médailles Mérite colonial	3 463,00 €	
Quote-part de la carte Marsouin Bigor	26 696,00 €	
Cotisations amicales (2016 & 2017)	24 595,00 €	
Dons pour aide aux amicales	504,00 €	
<b>Produits financiers (variation valeur des placements)</b>	<b>789,66 €</b>	<b>600,00 €</b>
<b>Total Recettes</b>	<b>82 779,32 €</b>	<b>93 200,00 €</b>
<b>Dépenses</b>		
<b>Achats de fournitures</b>	<b>-1 552,47 €</b>	<b>-3 550,00 €</b>
Matériels de bureau & informatique		
Consommables bureau & informatique		
Variation du stock "Mérite colonial"		
autres .....		
<b>Services extérieurs</b>	<b>-3 681,47 €</b>	<b>-4 390,00 €</b>
Location - maintenance Photocopieur		
Assistance technique photocopieur		
Primes d'assurance		
Frais relevés de banque		
autres .....		
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>-27 079,52 €</b>	<b>-23 850,00 €</b>
Frais liés aux conseils fédéraux		
Frais liés à la commission du Mérite colonial		
Frais de déplacement - Repas Mess		
Défraiement SG - Frais d'affranchissement		
France télécom, autres .....		
<b>Impôts &amp; Taxes</b>	<b>-533,00 €</b>	<b>-530,00 €</b>
<b>Salaires &amp; charges</b>	<b>33 701,27 €</b>	<b>-36 070,00 €</b>
<b>Cœur de métier</b>	<b>-38 816,05 €</b>	<b>-24 010,00 €</b>
Solidarité famille TDM	-18 200,00 €	-8 000,00 €
Cérémonies JSOM, Fréjus, Bazeilles, autres	-4 351,27 €	-3 400,00 €
Congrès A-1	-3 505,21 €	460,00 €
Aide aux amicales	-7 200,00 €	-5 000,00 €
Frais de déplacement (Activités extérieures)		
Indemnisation Porte drapeau	-1 040,00 €	-600,00 €
Cotisations diverses (Maginot, La Flamme, etc ....)		
<b>Dépenses exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-500,00 €</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>-105 452,78 €</b>	<b>-93 200,00 €</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-22 673,46 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Solidarité Réserve 2016</b>		<b>23 181,34 €</b>
<b>Solidarité crédit</b>	<b>15 676,00 €</b>	
<b>Solidarité débit</b>	<b>-18 200,00 €</b>	
<b>Solde 2017</b>		<b>20 657,34 €</b>



## 3.3

<b><u>Compte solidarité</u></b>			
<b>Carte du mars ouin</b>			
31/03/2017	Carte Marsouin-Bigor solidarité 1	2 752,50 €	
28/06/2017	Carte Marsouin-Bigor solidarité 2	2 365,50 €	
29/09/2017	Carte Marsouin-Bigor solidarité 3	2 077,00 €	
29/12/2017	Carte Marsouin-Bigor solidarité 4	2 716,00 €	
			9 911,00 €
<b>Dons solidarité</b>			
31/01/2017	Don Mme Delenne	50,00 €	
13/02/2017	Don amicale du Gard	144,00 €	
20/04/2017	Don amicale du Gard	181,00 €	
05/07/2017	Don amicale du Gard	157,00 €	
22/11/2017	Don amicale du Gard	200,00 €	
<b>Autres</b>		5 000,00 €	
			5 732,00 €
<b>Recettes diverses</b>			
31/01/2017	Ventes de livres 23 <sup>e</sup> BIMA	23,00 €	
02/06/2017	Ventes de sacoches	10,00 €	
			33,00 €
<b>Solde</b>			15 676,00 €

## Annexe 4

### 4.1

#### **RAPPORT SUR LA VÉRIFICATION DES COMPTES 2017**

Ce jour, mardi 13 mars 2018 de 09h00 à 12h00, sont réunis au siège de la Fédération Nationale des Anciens d'outre-mer et Anciens Combattants des Troupes de marine, Caserne Guynemer,  
2 rue Charles-Axel Guillaumot à Rueil-Mal maison (92500),

M. Marcel Dartinet, vérificateur,  
le lieutenant-colonel (h) Christian Hocquet, trésorier général,  
l'adjudant-chef (er) Christian Briand, trésorier.

J'ai eu accès à toutes les pièces comptables et registres et signalé leur très bonne tenue.

J'ai vérifié par sondage, les différentes écritures des dépenses et recettes afin d'enregistrer leur concordance avec les écritures du journal et des pièces justificatives.

Les comptes courants BNP et La Banque postale sont bien tenus et approvisionnés, pas de découverts.

J'ai procédé au recoupement des placements BNP qui s'élèvent à 100 417,60 € et de La Banque postale qui s'élèvent à 88 958,07 €

Nous enregistrons la similitude absolue avec les dits documents.

L'exercice 2017, avec un solde de **- 22 729,37 €**.

Considérant en conclusion la régularité des pièces comptables présentées par le trésorier,

Précisant qu'aucune remarque de fond n'a été prononcée,

je propose, en ma qualité de vérificateur, aux membres de l'assemblée générale 2018, de donner quitus de la gestion comptable de l'exercice budgétaire 2017 au trésorier.

Je remercie les divers détenteurs de l'établissement des comptes pour leur avoir facilité la tâche des contrôles effectués.

M. Marcel Dartinet  
Vérificateur

<b><u>Recettes</u></b>	
<b>Subventions</b>	17 500,00 €
Ministérielles	
Non-ministérielles	
<b>Solidarité famille TDM</b>	16 050,00 €
Recettes Carte Marsouin-Bigor	
Dons pour la solidarité	
Divers	
<b>Solidarité aide immédiate</b>	0,00 €
<b>Autres recettes</b>	60 300,00 €
Dons divers, vente médailles Mérite colonial	
Quote-part de la carte Marsouin Bigor	
Cotisations amicales (2017 & 2018)	
Dons pour aide aux amicales	
<b>Produits financiers</b> (Variation valeur des placements)	150,00 €
<b>Appel aux réserves</b>	9 520,00 €
<b>Total Recettes</b>	<b>103 520,00 €</b>
<b><u>Dépenses</u></b>	
<b>Achats de fournitures</b>	-1 710,00 €
Matériels de bureau & informatique	
Consommables bureau & informatique	
Variation du stock "Mérite colonial"	
autres .....	
<b>Services extérieurs</b>	-3 340,00 €
Location - maintenance Photocopieur	
Assistance technique photocopieur	
Primes d'assurance	
Travaux d'impression	
Frais relevés de banque	
autres .....	
<b>Autres services extérieurs</b>	-26 460,00 €
Frais liés aux conseils fédéraux	
Frais liés à la commission du Mérite colonial	
Frais de déplacement - Repas Mess	
Défraiement SG - Frais d'affranchissement	
France télécom, autres .....	
<b>Impôts &amp; Taxes</b>	-640,00 €
<b>Salaires &amp; charges</b>	-34 470,00 €
<b>Cœur de métier</b>	-36 800,00 €
Solidarité famille TDM	
Cérémonies JSOM, Fréjus, Bazeilles, autres	
Congrès A-1	
Aide aux amicales	
Frais de déplacement (Activités extérieures )	
Indemnisation Porte drapeau	
Cotisations diverses (Maginot, La Flamme, etc ....)	
.....	
<b>Dépenses exceptionnelles</b>	-100,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>-103 520,00 €</b>

## Annexe 5

### 5.1

14/03/2018

<i>Evolution du nombre d'adhérents - 2017</i>								
	ENTRE les N° 415 et 416	ENTRE les N° 416 et 417	ENTRE les N° 417 et 418	ENTRE les N° 418 et 419	ENTRE les N° 419 et 420	ENTRE les N° 420 et 421		
<b>GAINS</b>	625	370	188	229	615	446	2473	
<b>PERTES</b>	481	331	310	145	163	222	1652	
<b>TOTAL</b>	144	39	-122	84	452	224		
							<b>BILAN</b>	<b>821</b>

**4125**

14/03/2018

<i>Evolution du nombre d'adhérents - 2018</i>								
	ENTRE les N° 421 et 422	ENTRE les N° 422 et 423	ENTRE les N° 423 et 424	ENTRE les N° 424 et 425	ENTRE les N° 425 et 426	ENTRE les N° 426 et 427		
<b>GAINS</b>	694	227					921	
<b>PERTES</b>	641	396					1037	
<b>TOTAL</b>	53	-169	0	0	0	0		
							<b>BILAN</b>	<b>-116</b>

**1958**



## 5.2

Régiments et formations "colo"	4357	52,54%
Individuels hors formation "colo"	1033	12,46%
<b>Total "colo"</b>	<b>5390</b>	<b>64,99%</b>
Abonnés non "colo"	434	5,23%
<b>Total en activité</b>	<b>5824</b>	<b>70,23%</b>
<b>Total des "non activité"</b>	<b>2469</b>	<b>29,77%</b>
Total des payants	8293	
Total des gratuits	339	
<b>Routage n° 423 (avril)</b>	<b>8632</b>	
Total	8293	
Adhérents	5447	65,68%
Soutien	2357	28,42%
Bienfaiteurs	489	5,90%

## 5.3

	AOB	ALMANACH	MUSEE	Entraide anciens	Entraide colo	CNT	FNAOM	TOTAL
2016	159 928 € 48,09%	28 840 € 8,67%	75 711 € 22,77%	10 237 € 3,08%	10 237 € 3,08%	19 950 € 6,00%	27 624 € 8,31%	332 527 € 100,00%
2017	184 051 € 49,30%	28 990 € 7,76%	87 063 € 23,32%	9 911 € 2,65%	16 152 € 4,33%	20 485 € 5,49%	26 696 € 7,15%	373 348 € 100,00%
2018	T1	48 646,00 €	5 175,00 €	23 289,00 €	3 548,50 €	6 154,50 €	3 944,00 €	95 682,00 €
	T2	17 525,50 €	3 330,00 €	9 045,00 €	1 438,50 €	2 974,00 €	2 511,00 €	40 209,00 €
	T3							0,00 €
	T4							0,00 €
		66 172 € 48,69%	8 505 € 6,26%	32 334 € 23,79%	4 987 € 3,67%	9 129 € 6,72%	6 455 € 4,75%	8 310 € 6,12%

## Annexe 6

### Remerciements :

Au président et aux membres de l'AATDM 14 du Calvados pour l'accueil qui m'a été fait lors de la séance d'information sur les décorations et la FNAOM/ACTDM les 3 et 4 février 2018 à Caen.

Toute association qui le souhaite peut demander une information « chancellerie » (frais pris en charge par ladite association).

### Commission « Solidarité » de l'ONAC/VG :

Afin de rassurer Mr Dumas, je signale que sur 16 ou 18 membres de la commission « solidarité » de l'ONAC/VG de l'Aude à Carcassonne, 8 personnels de l'A3TDM dont le président sont membres de cette commission. Par ailleurs la commission « porte-drapeau » comporte cinq membres, le président et deux personnels de l'A3TDM en sont également membres.

### Décorations :

#### **Les ordres nationaux**

Il est rappelé que les dossiers établis par la fédération sont envoyés directement à la SDDB/BACRA et ne transitent pas par le CAPM de Pau. C'est le contingent du ministère des armées « personnel n'appartenant pas à l'armée d'active ». La publication des décrets sont publiés par année :

- Pour la Légion d'Honneur : Avril (un seul décret)
- Pour la Médaille Militaire : Novembre (un seul décret)
- Pour l'Ordre National du Mérite : Mai et Novembre (deux décrets)

Il peut y avoir également des décrets exceptionnels.

Le bilan des décorations attribuées aux associations de la FNAOM/ACTDM est positif, voici un petit bilan :

- Légion d'honneur : décret d'avril 2017 (tous grades) = 5
- Légion d'honneur : décret d'avril 2018 (tous grades) = 8
- Médaille militaire : décret novembre 2017 = 11
- Médaille militaire : décret exceptionnel (Harkis) d'avril 2018 = 1
- Ordre national du mérite : Cette distinction est difficile à obtenir car elle ne priorise pas les faits de guerre (LH et MM), elle est plutôt destinée à récompenser les mérites associatifs de niveau national, régional ou départemental. Il faut au (minimum 20 ans ou voire à partir de 30 ans avec une fonction précise au niveau de l'association pour être proposable utilement.
- 48 dossiers sont en instance de décision d'attribution.
- 65 dossiers sont en cours d'instruction

### Rappel de vocabulaire employé pour les décorations :

- *Un fait de guerre* : c'est une citation attribuée avec une croix (de guerre ou de la valeur militaire) et/ou une blessure de guerre homologuée.
- *Un titre de guerre* : c'est la médaille croix du combattant volontaire (CCV) avec barrette 39/45, Indochine, AFN ou opération extérieure ; la médaille de la résistance (MR) ; la médaille des évadés (ME) ; la médaille commémorative des services militaires dans la France libre (MCSVFL) ; la croix du combattant volontaire de la résistance (CCVR).
- *Récompenses* : C'est une citation obtenue avec la médaille d'or de la défense nationale, un témoignage de satisfaction, une lettre de félicitations.

Il est à noter :

- Qu'auparavant deux ou trois associations présentaient des dossiers à la fédération, depuis deux années beaucoup d'associations ou d'amicales envoient le dossier de candidature de leur membre au bureau de la FNAOM.
- Dans le cas de la non-inscription sur le décret ah' doc, tous les dossiers présentés l'année précédente par la Fédération ne sont pas reconstituer. En accord avec la SDBC, la fédération envoie un état pour renouveler les candidatures dont les dossiers n'ont pas été retenus l'année A-1.
- Certaines associations ou amicales, voire les intéressés eux-mêmes passent par de différents canaux (Préfecture, député, sénateur, capm, etc...). Tous les dossiers arrivent au même bureau de la SDBC, la multiplication d'un même dossier de candidature n'est pas un atout favorable pour le candidat à un ordre national.
- Tout candidat, à l'étude d'un dossier par la SDBC, fait l'objet d'une enquête dite de « moralité ». Elle est obligatoire et diligenté sur ordre de la SDBC et de la grande chancellerie. Ce sont les services de Police nationale, de la Gendarmerie nationale ou des renseignements généraux qui sont en charge de cette enquête. Les résultats, qu'ils soient favorables ou défavorables, ne sont en aucun cas communiqués et connus de la fédération et ni de l'intéressé.

Un rappel des conditions d'attributions de la Légion d'Honneur, de la Médaille Militaire et de l'Ordre National du Mérite a été fait. La SDBC a édité un guide pour les décorations du personnel associatif et n'appartenant pas à l'armée d'active en août 2017. Il devrait faire l'objet d'une actualisation vers le dernier trimestre 2018.

### **La médaille d'honneur des anciens d'outre-mer**

Distinction associative créée par FNAOM/ACTDM afin les dérive enregistrées lors des deux dernières commissions d'attribution du Mérite Colonial et pour garder toute la valeur du Mérite Colonial.

Médaille associative actée lors l'assemblée générale de juin 2017, la décision de création de cette distinction a été lue et expliquée à l'assemblée, la médaille peut être décernée dès le 1<sup>er</sup> juin 2018 suivant les conditions et modalités fixées dans la décision de création qui sera expédiée à toutes les associations ou amicales de la fédération.

### **La croix du combattant volontaire avec barrette « Indochine » ou « Afrique du Nord » :**

L'année dernière, il a été signalé que beaucoup d'anciens combattants d'Indochine et d'AFN n'étaient pas titulaires de la croix du combattant cité en objet. C'est aux présidents d'amicales de faire en sorte que leurs membres puissent obtenir cette médaille. Elle est considérée comme un titre de guerre et peut faire la différence lors d'attribution d'un ordre national ou la médaille militaire. A ce jour, beaucoup d'anciens combattants de ces deux conflits n'en sont pas titulaires. La démarche est très longue (12 à 18 mois). La demande est à adresser directement au CAPM de Pau. Cette démarche est personnelle mais requiert l'aide du président d'association en liaison avec le service de l'ONAC/VG local.

### **Le Mérite Colonial :**

L'imprimé de demande d'attribution du mérite colonial sera refondu courant septembre. Notamment en ce qui concerne les décorations obtenues, cette rubrique va revoir le jour et sert de contrôle à l'attribution des différents ordres nationaux et médaille militaire. L'avis du président d'amicale n'est pas un résumé de la carrière militaire du candidat, ni un état des services mais un avis motivé sur le candidat proposé (10 à 15 lignes).

### **Port de décorations :**

Au niveau départemental et local, il est demandé aux présidents d'amicales d'avoir un œil avisé sur tout personnel qui arbore des décorations dont il n'ait pas titulaire. Les instances nationales font la chasse à ce genre d'individu, des amendes sont en cours.

Questions : J'ai ensuite répondu aux diverses questions en stipulant que les cas individuels seront traités ultérieurement.

Fait à Palaja, le 19 août 2018

**ORIGINAL SIGNÉ**